

## AVEC LE SNES POUR AGIR !



Les élections professionnelles viennent de se tenir sans que de nombreux collègues puissent participer à cet important moment de démocratie sociale. C'est particulièrement vrai pour les détachés à l'étranger qui n'étaient même pas inscrits sur les listes électorales pour nombre d'entre eux ou qui n'ont pas reçu le matériel de vote. **Malgré ces problèmes et une participation autour de 40 % la FSU conforte sa place de première organisation syndicale de l'Éducation "en obtenant 40 % des voix au CTM loin devant la deuxième organisation l'UNSA éducation qui obtient 20 %".** Les résultats aux CAPN ne seront connus que dans la nuit, mais d'ores et déjà le SNES remercie les sections et tous les collègues qui se sont mobilisés et ont voté pour le SNES et les syndicats de la FSU, dans des conditions encore plus difficile hors de France.

**A Mayotte, le SNES appelle les collègues à faire usage de leur droit de retrait vu les affrontements meurtriers qui ont lieu actuellement à cause de l'incapacité des autorités à trouver une solution juste au conflit social qui dure depuis des semaines.**

**A l'AEFE et au MAE, le SNES avec les autres syndicats de la FSU repassent à l'action pour empêcher les suppressions d'emplois et obtenir des augmentations de salaires indispensables et cohérentes : recrutés locaux, expatriés, résidents et personnels des services centraux sont dans l'action.**

**Avec le SNES, mobilisez vous, syndiquez vous et agissez !**

Paris, le 21 octobre 2011

H.D.F.  
 INFO  
 N° 3

Secteur hors de France  
 téléphone : 33 1 40 63 29 41  
 télécopie : 33 1 40 63 28 31  
 site : <http://www.hdf.snes.edu>  
 e-mail : [hdf@snes.edu](mailto:hdf@snes.edu)

### SOMMAIRE

1. La crise sociale s'amplifie à Mayotte
2. Les MAD du siège de l'AEFE à Nantes
3. Projet de loi de finances 2012 pour l'AEFE
4. Réunion ISVL à l'AEFE le 11 octobre 2011
5. action ISVL : Chili et Uruguay
6. Rencontre SNES hors de France et direction de l'AEFE
7. Rencontre avec le Ministre de l'Éducation de Polynésie française et la Direction des enseignements secondaires (DES)
8. Mission Laïque Française : élections, recrutement et autres questions
9. Déclaration SNES et barres de recrutement Nouvelle-Calédonie/Wallis et Futuna – rentrée 2012
10. Affectation en Andorre : année 2011/2012

#### Annexes :

- Tableaux des barres d'entrée et des capacités d'accueil en Nouvelle-Calédonie/Wallis et Futuna

## **1. La crise sociale s'amplifie à Mayotte**

Communiqué de presse du SNES Mayotte du 19 octobre 2011,

Ce matin, un drame s'est produit en plein centre de Mamoudzou. Un homme est mort. Le SNES-FSU déplore avec la plus grande des forces cette tragédie et ne peut que s'associer à la douleur de la famille et de ses proches.

La mort d'un homme, un jeune garçon qui perd son œil... la liste s'allonge. La répression dans ce grave conflit social est et ne mènera qu'à l'échec. L'utilisation en masse des forces de l'ordre risque encore de déboucher sur de telles horreurs.

Nous dénonçons le pourrissement du conflit tant par l'Etat que par la grande distribution. Une sortie digne de ce conflit est une urgence.

Nous déplorons l'absence totale de communication du Vice rectorat depuis la rentrée des classes, ce lundi. Aucune consigne claire n'est donnée aux établissements scolaires. Les collations ne sont la plupart du temps pas assurées. Comment peut-on demander à des élèves de fournir un réel effort scolaire le ventre creux ? De nombreux enseignants ce matin sont restés bloqués derrière des barrages et n'ont pu venir dans les établissements.

De plus le ravitaillement s'avère encore très difficile voire impossible partout dans l'île. Trouver à manger pour beaucoup d'entre nous s'avère une urgence et les queues sont longues quand quelques magasins arrivent à ouvrir.

Le SNES-FSU a indiqué dans son dernier communiqué qu'il tirera toutes les conséquences si la sécurité n'était plus assurée. C'est désormais le cas donc :

Demain jeudi 19 octobre ;

Nous demandons aux parents d'élèves de garder leurs enfants à la maison.

Nous demandons aux enseignants et personnels de l'éducation nationale d'exercer leur droit de retrait et ne pas s'exposer au danger en se rendant dans les établissements scolaires.

Nous demandons que le Vice rectorat prenne toutes ses responsabilités en matière de sécurité, ce silence n'a que trop duré !

Au niveau du SNES national, nous sommes intervenus auprès du cabinet du Ministre pour demander à celui-ci de prendre ses responsabilités et de décider de la fermeture des établissements jusqu'au règlement du conflit social à l'origine des violences. Ce jour, vendredi 20 octobre, les personnels exercent encore leur droit de retrait.

## **2. Les MAD du siège de l'AEFE à Nantes**

Depuis un certain temps, une trentaine d'agents du MAE ont été mis à disposition de l'AEFE. Ils y font des opérations de gestion essentielles pour les personnels enseignants à l'étranger et notamment les payés.

Par le PLF 2012, le MAE veut mettre fin à la situation de ces personnels afin d'abaisser son plafond d'emploi de 26 unités (voir la note sur le PLF 2012) ; RGPP oblige !

Là où l'affaire se corse, c'est quand le MAE et l'AEFE veulent imposer aux mêmes personnels de passer sous contrat avec l'AEFE par voie de détachement ou de réintégrer l'administration parisienne du MAE. Les personnels ne se laissent pas faire soutenus notamment par le SNES-FSU et le SUPMAE-FSU. Ils menacent de faire grève et de quitter en masse l'AEFE.

Devant cette vigoureuse réaction, le MAE change son fusil d'épaule et propose que les personnels soient affectés à l'AEFE mais conservent leur position d'activité au MAE moyennant une convention de délégation de gestion (CDG) qui fixerait le rôle de chacune des parties s'agissant de la gestion de ces personnels.

Le SNES et le SUPMAE considèrent que ce projet ne devrait pas passer le cap de la loi de finances. Ils demandent aux parlementaires d'intervenir pour le modifier. Pour autant, les deux syndicats seront attentifs au projet de CDG qui sera communiqué dans les prochains jours. Ils exigeront avec les personnels des garanties sur leur situation future.

### 3. Projet de loi de finances 2012 pour l'AEFE

#### Extraits du PLF 2012

Pour l'année scolaire 2010/2011, 30 700 élèves ont ainsi bénéficié d'une bourse scolaire ou d'une prise en charge, soit 27,8 % des élèves français. L'enveloppe consacrée en 2011 à l'aide à la scolarité s'élève à 117,7 M€, contre 106,2 M€ en LFI 2010, soit une augmentation de plus de 11 %.

Le montant de la dotation prévue pour l'Agence de la part du ministère des Affaires étrangères et européennes en 2012 s'établit :

- au titre de l'action 5 « Agence pour l'enseignement français à l'étranger » du programme 185 « Diplomatie culturelle et d'influence » à **422,5 M€** (AE et CP) ;

- au titre de l'action 2 « Accès des élèves Français au réseau AEFE » du programme 151 « Français à l'étranger et affaires consulaires » à **125,5 M€** (AE et CP). Cette subvention sert à financer l'aide à la scolarisation des élèves français du réseau.

La dotation de l'action 2 du programme 151 est ainsi répartie entre bourses scolaires et prise en charge :

- sous-action 1 "bourses scolaires", 93,6 M€ ;

- sous-action 2 "prise en charge", 31,9 M€.

Par ailleurs, afin d'accroître son autofinancement et de pérenniser le réseau, suivant le principe de mutualisation, l'Agence est amenée à solliciter davantage la capacité contributive des établissements à travers la mise en place, depuis le 1er septembre 2009, d'une contribution de 6 % assise sur les droits de scolarité perçus par les établissements en gestion directe et conventionnés.

L'AEFE assure le financement de sa programmation immobilière depuis 2005 à la fois sur ses fonds propres ou sur ceux des établissements à gestion directe. Jusqu'en 2010, l'AEFE avait recours à l'emprunt bancaire dont les charges sont compensées par les remboursements des établissements concernés.

En 2012, l'Agence aura recours à des avances auprès de l'Agence France Trésor (AFT) pour un montant de 12,6 M€. Cela lui permettra de poursuivre le financement de sa programmation immobilière pluriannuelle.

L'AEFE a transmis à « France domaine » le 26 juillet 2010 son schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI). Une étude est en cours pour déterminer l'importance des financements nécessaires dans le cadre du SPSI.

En 2011, suite à la décision de limitation du recours à l'emprunt des organismes divers d'administration centrale (ODAC), l'Agence a bénéficié d'une dotation complémentaire de l'État d'un montant de 9,5 M€ afin d'assurer le financement des trois opérations immobilières qui prévoyaient un recours à l'emprunt (vote du conseil d'administration de novembre 2010) : Amman : 3,5 M€ ; Berlin : 2,6 M€ ; Bruxelles : 3,4 M€.

Par ailleurs, prenant en compte l'existence d'un vivier de près de 2 millions de jeunes étrangers qui poursuivent, partout dans le monde, leurs études dans des sections bilingues francophones, le MAEE a décidé de créer un label d'excellence pour distinguer les établissements étrangers qui pourront satisfaire aux critères d'un cahier des charges ambitieux. Ce label « *FrancÉducation* », pour lequel l'opérateur choisi est l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, sera décerné par le MAEE, et devrait concerner, à l'horizon 2012, une centaine d'établissements.

La subvention du programme 185 est abondée en 2012 d'un montant supplémentaire de 1 708 564 €, en raison d'un transfert de masse salariale (26 ETP du plafond d'emplois du MAEE passant sous le plafond d'emplois de l'Agence).

Les ressources émanant de l'État dans le budget primitif (BP) 2011 de l'AEFE (cf. ci-dessous) :

- intègrent +34,903 M€ (prélevé sur les transferts du P151) transférés des services centraux (SC) vers les établissements en gestion directe (EGD). L'absence de comptabilité intégrée avant consolidation des comptes des SC et des EGD génère en effet une double prise en compte des flux budgétaires entre le siège et les EGD pour les bourses d'aide à la scolarité.

- n'intègrent pas la réserve légale qui s'élève à 9,58 M€ pour les programmes 185 et 151.

Le financement des bourses Major s'effectue en totalité, à compter de 2011, à partir des crédits du programme 185 (au lieu du programme 209 précédemment). Cette dépense s'élève à 3 549 K€ en 2011.

Les financements des dépenses de personnel et de fonctionnement de l'Agence proviennent de 3 sources :

- une subvention de l'Etat pour un montant de 417 182 K€ (net de réserve légale) au BP 2011 ;
- les recettes propres des établissements en gestion directe (essentiellement constituées des frais de scolarité) : 284 782 K€ ;
- les ressources propres du siège pour un montant de 170 676 K€ (essentiellement la participation des établissements du réseau à la rémunération des résidents et la contribution assise sur les frais de scolarité).

**Le schéma d'emplois sous plafond pour 2012 prévoit :**

- un transfert de 26 emplois depuis le plafond d'emploi du MAEE correspondant à 25 ETP qui étaient mis à disposition de l'agence par le ministère et au transfert d'1 ETP pour la mise en place du label ;
- un schéma d'emplois à hauteur de 15 emplois (9 expatriés et 6 résidents), au titre de l'effort de productivité demandé aux opérateurs.

Le total obtenu est donc de 6 353 emplois, qui se répartissent de la manière la suivante :

- emplois au siège : 161 (135+26)
- postes d'expatriés : 1 127 (1136-9)
- postes de résidents : 5 065 (5071-6)

Les 4 466 emplois hors plafond sont répartis ainsi :

- 20 postes d'expatriés (supports qui permettent à l'Agence de développer des actions de coopération éducative par des mises à disposition auto financées) ;
- 361 postes de résidents (à coût complet pour les établissements) ;
- 4 085 agents de droit local recrutés dans les établissements en gestion directe.

Ce que le SNES retient :

la dotation MAE au titre du programme 185 passe de **420,8 M€ à 422,5 M€** soit **+1,7 M€** alors que ces crédits sont abondés de 1 708 564 € pour le transfert de 26 emplois des Affaires étrangères à l'AEFE. **Résultat la dotation atteint à peine le niveau de 2011.** Comment seront financées les évolutions de carrière des personnels ? L'évolution de la part patronale des cotisations pour pension civile ? Par les établissements donc par les parents puisque le MAE se défausse encore sur eux.

- Par contre décision présidentielle et acharnement de certains élus obligent, la dotation du MAE au titre du programme 151 passe de **119 M€ à 125,5 M€** avec 93,6 M€ pour les bourses et 31,9 M€. Là le MAE trouve les moyens !
- Les emplois sont taxés, 9 expatriés et 6 résidents au titre de « l'effort de productivité des opérateurs ». Bel exemple de la gestion comptable de ce gouvernement !

**Le SNES considère que cette dotation sur le programme 185 est inadmissible. Le MAE et l'Etat ne donne et aucun moyen supplémentaire pour assumer l'accroissement des charges financières de l'établissement public. Pire les suppressions d'emplois reprennent !**

**Le SNES demande aux parlementaires et notamment aux représentants des Français de l'étranger d'assumer leurs responsabilités en corrigeant la dotation prévue en loi de finance.**

#### **4. Réunion ISVL à l'AEFE le 11 octobre 2011**

A la réunion ISVL du 21 septembre 2011, le SNES-FSU avait indiqué que, si nous ne refusions pas de discuter sur la théorie d'une redéfinition de l'indemnité spécifique de vie locale, nous voulions, en parallèle, une réunion rapide pour travailler sur des montants concrets et surtout, **faire des propositions de revalorisation, sur la base des revendications des collègues.** Cette réunion a eu lieu à l'AEFE le 11 octobre. Voici en bref les points que le SNES-FSU y a repris et défendus :

- les suites de l'engagement « d'attention particulière » sur les réseaux Espagne et Madagascar, engagement donné au CA du 11 mai et traduit par des éléments de revalorisation à l'arrêté d'octobre, première étape dont les personnels attendent la suite.
- la question des pays d'Amérique centrale et du sud, où les problèmes et revendications se multiplient où s'accroissent, comme le montrent les exemples du Chili ou de l'Uruguay, ainsi que la sonnette d'alarme sécuritaire lancée par le Honduras (courrier à la Directrice)
- Certaines zones, dont les revendications n'ont été que partiellement entendues et où les personnels continuent, action syndicale à l'appui, à démontrer l'insuffisance de l'ISVL.

- D'autres zones ont "bénéficié" d'une revalorisation au cours de l'année ou des mois précédents (ex Venezuela), laquelle se trouve annulée par la récente baisse, dans la ligne de la baisse d'IE.
- Les situations souvent irrégulières de grandes villes, y compris en Europe, liées à leur classement initial en fonction de la présence ou absence de/ faible prime de cherté de vie (PCV), et que les corrections d'ISVL ne parviennent pas à régler.
- certaines demandes de revalorisation sont plus modestes et ne sauraient être négligées pour autant (ex : Cameroun).

Le SNES-FSU a réitéré sa demande de chiffrage de ces propositions, ainsi que des coûts par établissement. Il a également été question de chiffrer le passage à 15% plancher pour les zones étant en dessous, avec plusieurs montages/ cadences possibles. **En l'état, nous sommes donc en attente de tous ces éléments qui, si l'Agence tient ses engagements vis-à-vis des personnels, vont nous être rapidement fournis pour pouvoir continuer le travail sur le dossier essentiel de l'ISVL, porté par le SNES-FSU.**

## 5. Action ISVL : Chili et Uruguay

Un point sera fait prochainement sur la grève du 20 octobre, dont les résultats sont en train d'arriver. Sur le front ISVL, deux pays ont récemment monté des actions ciblées : le Chili et l'Uruguay

**Au Chili**, les collègues sont depuis longtemps en lutte pour une revalorisation de l'ISVL. Depuis quelques longs mois, les personnels (à Santiago et Concepción) alertent haut et fort l'AEFE sur la question du montant de l'ISVL, pour lui faire comprendre **que le coût de la vie au Chili est comparable, voire souvent supérieur, à celui des pays voisins qui, eux bénéficient d'ISVL plus élevées, et en contestent déjà les montants trop bas.** Dès la fin août, nos collègues déposaient des préavis de grève pour les 27, 28 et 29 septembre 2011. **La grève a été très suivie et a poussé l'Agence à une réaction.** Certes, l'AEFE avait donné un coup de pouce dans l'arrêté d'octobre 2011, avec une revalorisation de 12% pour le Chili. Ces 12% représentent 49 € mensuels pour un résident du groupe 5, de référence. **On est encore loin de la revendication des collègues !**

On ne peut évidemment que déplorer, ce qu'ont fait le SNES/FSU et le SNUipp, la mauvaise prise en compte, de la part de l'Agence, de la situation des collègues résidents sur place. Voici donc les personnels en lutte, à Santiago ou à Concepción, avec des journées de grève massivement suivies, ainsi que des préavis déposés pour trois jours par semaine du 04 octobre au 15 décembre. **A noter que l'on approche des premières épreuves de baccalauréat au calendrier sud, l'AEFE portera donc une lourde responsabilité si rien ne bouge dans l'immédiat.** Des discussions locales et centrales sont maintenant engagées. Une visioconférence a eu lieu le 6 octobre pour échanger sur les perspectives d'augmentations immédiates et sur le long terme. Elles ont eu pour premier effet la levée temporaire du préavis de grève local. Les collègues ont gagné une première étape car l'AEFE a cessé de faire la sourde oreille à leurs revendications. Deux pistes sont tracées : l'attention que l'AEFE portera à la prochaine revalorisation, dont nous attendons les montants ; et les discussions locales avec l'établissement et le comité de gestion. **Le SNES hors de France est au côté des collègues du Chili qui, encore une fois, démontrent que le dossier ISVL doit être traité d'urgence sur la base de propositions concrètes. Les personnels sur place décideront de la suite à donner à l'action syndicale en fonction des engagements qui leur seront donnés sur la revalorisation.**

**En Uruguay**, les personnels ont profité de l'occasion de la visite d'une délégation de l'AEFE pour se lancer à nouveau dans l'action et faire entendre leurs revendications. La banderole d'accueil n'a pas semblé plaire à tout le monde mais elle a donc atteint le but recherché : annoncer la couleur et la détermination des personnels. Ajoutée au nombre spectaculaire de grévistes (100% !), elle aura au moins fait réfléchir l'AEFE avant la rencontre avec les personnels. Lors de celle-ci, la délégation de l'Agence a semblé s'étonner de l'« épidémie » de revendications ISVL dans le cône sud, signe d'une méconnaissance de la situation des personnels sur place ainsi que d'une écoute insuffisante de ces derniers. L'AEFE a en effet tort de dire lors de ses visites sur le terrain que « les grèves préventives ne servent à rien » et le SNES est là pour démontrer le contraire : sans les actions des personnels menées sur le terrain à l'initiative du SNES-FSU, le dossier ISVL n'aurait pas bougé d'un iota et nous n'en serions pas à discuter de revalorisations dans les pays ou de rebasage et d'indemnité plancher à au moins 15% de l'IE. **En Uruguay, les personnels attendent des réponses sur le dossier ISVL à hauteur de leurs difficultés, et avec une prise en compte réelle de leur situation, notamment des fortes baisses de pouvoir d'achat.**

## 6. Rencontre SNES hors de France et direction de l'AEFE

Le SNES hors de France a été reçu par la direction de l'AEFE. A l'ordre du jour, un bilan du baccalauréat 2011, la situation à la rentrée et plusieurs problèmes en suspens dont l'ISVL, la suppression des abattements en période de congé maladie pour lequel l'AEFE nous dit qu'il est à la fonction publique (faut-il le croire? Le

SNES vérifie), nos demandes sur les glissements de groupes d'indemnité d'expatriation des enseignants ou l'annonce de changement brutal de situation pour les personnels du siège de l'AEFE mis à disposition. Ce dernier point ainsi que l' ISVL est traité dans ce même HDF info.

Sur le baccalauréat, des points techniques ont été évoqués comme la mauvaise qualité des tirages de sujet dans certains centres. Le dossier qui a particulièrement retenu notre attention est celui de la **dématérialisation**. Rappelons qu'une première expérience avait été menée dans le réseau Maroc en 2010 et les difficultés posées par les collègues avaient été évoquées lors d'un CTP à l'AEFE. Le SNES est revenu à la charge sur cette question car l'AEFE présente cette nouveauté, appliquée à l'examen national dans la zone Asie, comme un grand succès, alors que les remontées de terrain, des correcteurs en particulier, révèlent un nombre important de difficultés: pas de vision globale de la copie (les correcteurs travaillent sur des scans), temps de correction nettement plus long, pas de comparaison entre copies, problème de qualité en mathématiques notamment sur les arrondis, lecture des graphiques peu ou pas visibles. S'ajoutent, pour tous, les conséquences dues aux longues heures passées devant écran et la fatigue visuelle imposée. L'administration semble tenir peu de compte de ces deux derniers points, pourtant importants pour les personnels. Sur les autres, nos remarques ont été entendues. Attention, nous avons mis en garde sur l'étendue apparemment voulue par l'Agence, du processus. Les arguments ne sont pas pédagogiques mais comptables : les déplacements coûtent moins chers et les collègues se déplaçant moins, ils peuvent davantage être présents pour leurs cours dans les établissements! **Nous avons tout de même rappelé que des personnels convoqués à l'écrit ou à l'oral étaient déchargés de cours**. De plus, nous avons dû intervenir sur des pseudo réunions que des centres voulaient imposer par skype l'année dernière, sans tenir compte des règles et des cadrages des textes. Pour le SNES, ces expériences doivent ne rester que des expériences et toutes les réunions (entente, harmonisations) prévues par les textes doivent être tenues.

Après avoir rappelé notre opposition à la réforme du lycée qui s'applique en 1ere à cette rentrée, nous avons fait plusieurs constats. Aucun vrai bilan n'a été fait sur l'application en 2de. On constate localement les effets néfastes à travers des pertes horaires, voire fermetures de postes, et une surcharge toujours accrue de travail pour les personnels, qui vient souvent en parallèle avec l'étendue systématique à l'AEFE des groupes de compétence en langues pour les collègues concernés. Le gros problème semble être l'accompagnement personnalisé (AP). Le SNES a dénoncé l'absence apparente de toute logique (de pilotage?) dans le réseau car les établissements semblent naviguer à vue sur la question. Certains ont concerté, d'autres ont imposé et on se retrouve avec des situations où les groupes changent tout le temps, les enseignants connaissent peu ou mal les élèves; bref, c'est une forme étrange d'accompagnement, qui n'a rien de personnalisé. Même constat de pratiques très variables pour les TPE ou la validation du livret de compétence, où l'on découvre de très grandes différences, voire divergences de pratiques en fonction des établissements. **Sur tous ces points, le SNES a dénoncé les surcharges et ajouts constants de tâches nouvelles pour les enseignants, le manque criant de concertation dans les établissements et auprès des équipes, qui viennent s'ajouter à toutes les difficultés liées à la réforme et à ses conséquences, telles que les applications à la va vite des programmes, l'inflation de l'aide à l'orientation et-ou des effectifs, ainsi que les regroupements des séries pour certains cours qui peuvent poser de gros problèmes.**

Le SNES FSU est également revenu sur la situation des résidents à recrutement différé (« faux résidents ») car nous avons dû intervenir à la rentrée 2010 pour plusieurs pays où ces collègues, déjà contraints à perdre trois mois de disponibilité, s'étaient vu proposer des contrats locaux illégaux, voire pas de contrats du tout. Nous avons ajouté sur ce point les difficultés liées aux couvertures sociales de ces personnels, dont certains cas ont déjà été réglés par nos interventions à cette rentrée. La direction répond qu'apparemment il y a moins de difficultés à cette rentrée. Pour en être bien sûr, nous reviendrons sur cette question au prochain CT(P). Les sections doivent nous faire remonter tous les cas dans les établissements.

Nouvelle circulaire des instances des établissements. Il s'agit du changement de la circulaire de 2008, dite de « vie scolaire » qui devient donc « organisation et fonctionnement des instances des établissements d'enseignement français à l'étranger relevant de l'AEFE. » Le SNES est intervenu dès la parution de cette circulaire pour plusieurs raisons de fond et de forme.

Tout d'abord un gros problème de forme : la nouvelle circulaire a été envoyée dans les établissements alors qu'elle n'a fait l'objet d'aucune concertation avec les représentants des personnels, ni d'un passage formel en CT(P). Au CTP du 06 juillet 2011, le SNES interrogeait pourtant à nouveau l'AEFE sur la circulaire à venir et l'Agence répondait que rien n'était en cours alors que, certainement, la mouture était prête.

La circulaire posait également plusieurs problèmes de fond, dont voici deux exemples, qui concernent directement les personnels, les élus et les établissements:

- La carte des emplois n'était plus dans la partie "adopte" (2008= le CE adopte la proposition de carte des emplois résident expatrié) du conseil d'établissement.

En 2011 il passe dans la 2e catégorie= "émet un avis" (au lieu de "adopte") : "le CE émet un avis sur la carte des emplois des personnels de l'établissement." Pour le SNES, c'est un point essentiel de la vie des établissements mais également du bon fonctionnement de remontée des demandes de postes/de

transformation. De nombreux échanges portent, au CTP, sur ces points. Le passage à "émet un avis" va rendre ce processus illisible, alors qu'il pose déjà suffisamment de problèmes que personne ne peut nier. Il n'irait d'ailleurs pas dans le sens, réaffirmé par la direction de l'AEFE, de vouloir donner davantage d'autonomie au conseil d'établissement. **Le SNES demande que le vote de la carte des emplois soit maintenu dans la partie "adopte" (cf. 2008).** La direction de l'agence est très claire dans sa réponse : la référence à l'adoption de la carte des emplois » pose un problème juridique (les CE ne sont pas des CA, comme en France). **Toutefois, c'est une évidence qu'un vote doit avoir lieu, pour que l'avis soit clairement émis. L'AEFE accepte, à la demande du SNES, de rétablir une référence explicite au vote de la carte des emplois.**

- **Un ajout non explicite:** Dans les attributions du CE, un ajout inquiétant (en gras) = Les attributions du CE sont les mêmes dans les EGD et établissements conventionnés **tout en tenant compte de certaines spécificités de ces derniers.** Là encore, c'est sans doute l'intérêt de l'instance, EGD ou conventionnée, de fonctionner selon les règles énoncées dans cette circulaire. Cette mention n'est pas claire et donnera certainement lieu à des interprétations qui n'iront pas dans le sens de la transparence, ni de l'esprit de ce texte. **L'AEFE a entendu nos remarques et accepte la modification en retirant la mention.**
- **La circulaire évoque aussi la tenue possible du Comité Hygiène et Sécurité (CHS) dans les établissements, qui aurait la forme du CE.** Cette solution ne répond absolument pas à notre préoccupation ni à nos interventions répétées au CHS central comme au CTP de l'AEFE: là où la loi locale l'exige, les CHS locaux existent déjà dans les établissements, mais ne sont pas compétents pour les détachés de l'AEFE. Le SNES a toujours dit que les détachés relevaient de la compétence du CHS de l'AEFE mais l'Agence refuse de les prendre en compte ou de créer un CHS spécial, dédié à ces personnels. Pour l'instant, il existe un groupe de travail sur certaines questions mais pas celles d'hygiène et de sécurité.

L'AEFE, qui a entendu plusieurs de nos arguments et modifié le texte en conséquence, a répété qu'il ne s'agissait là que d'un « toilettage » de la circulaire de 2008, qu'une réunion aurait lieu sur la publication d'une nouvelle mouture, qui serait bien, quant à elle, présentée comme il se doit au CTP.

Le SNES suit bien sûr très attentivement ce dossier qui a, comme chacun le sait, des conséquences déterminantes sur la vie syndicale et le fonctionnement des établissements.

## **7. Rencontre avec le Ministre de l'Éducation de Polynésie française et la Direction des enseignements secondaires (DES)**

Le 12 octobre dernier, le SNES rencontrait le Ministre Polynésien et la Directrice de l'enseignement secondaire à la délégation polynésienne de Paris.

### **Refus d'affecter certains stagiaires en Polynésie française :**

Le Vice-Recteur de Polynésie a refusé cette année pour la première fois d'affecter des stagiaires ayant leur centre des intérêts matériels et moraux en Polynésie (voir HDF info n°1)

Cette décision constitue un revirement par rapport à la position qui était adoptée jusqu'à aujourd'hui par l'État dans ce pays d'outre mer.

Le Ministre est longuement intervenu sur cette question pour nous expliquer sa position qui est celle du gouvernement polynésien et plus largement de tous les parlementaires de l'assemblée polynésienne. Cette décision du vice-recteur est unanimement condamnée par la classe politique polynésienne. Les raisons en sont multiples :

Le Vice-recteur invoquant le décret 94-874 estime que certains stagiaires ne peuvent pas être mis à disposition faisant croire par la même que l'état était dans l'illégalité depuis des années.

De surcroît, si l'on suit sa logique, il se met en infraction car il crée lui-même une dérogation par rapport au même décret en acceptant sur une quarantaine de stagiaires, d'en laisser la moitié sur place et d'en affecter 22 en métropole.

Mais la mise à disposition n'est jamais mentionnée dans le BO n°15 du 14 avril 2011 qui cadre l'affectation des lauréats en Polynésie et en Nouvelle Calédonie. Il n'est question que d'affectation.

Par ailleurs, il y a rupture d'égalité entre les lauréats 2010 affectés en PF et les lauréats 2011 non retenus par le vice-recteur. Il y a rupture d'égalité entre les lauréats 2011, certains étant restés en Polynésie, d'autres ayant été affectés en France métropolitaine.

En Nouvelle Calédonie, les lauréats concernés eux aussi réglementairement dès janvier 2012 par une mise à disposition sont pourtant affectés sur place.

Les critères appliqués par le Vice Recteur pour maintenir les collègues sur place à savoir présence d'un IA-IPR dans la discipline du stagiaire et situation familiale particulière (nombre d'enfants) n'ont aucun rapport avec le BO qui est très claire sur cette question :

« Les lauréats peuvent être affectés en Polynésie française sur leur demande, à la **double condition** suivante :

- ils résidaient effectivement l'année du concours dans la collectivité d'outre-mer considérée ;
- ils ont demandé en premier voeu cette collectivité d'outre-mer et peuvent justifier d'attaches réelles ou d'une situation familiale nécessitant leur maintien dans cette même collectivité.

On ne voit aucune obligation de présence d'un IPR, de plus sur ce même critère le Ministre nous rappelle que le VR dispose d'inspecteurs dans la plupart des disciplines soit en résidence en Polynésie soit en résidence en Nouvelle Calédonie et la mutualisation est possible dans cette zone.

L'application par le vice-recteur de critères qu'il détermine lui-même arbitrairement est aussi sujette à caution : des stagiaires dont la situation familiale est particulière n'ont pas été pris en compte. Certains stagiaires ont été retenus alors qu'il n'y a pas d'IPR dans la discipline !

Enfin dernier point dont le Ministre s'indigne à juste titre : le Vice-Recteur prétend que la formation n'est pas de qualité en Polynésie ! Quand on sait, comme le Ministre nous l'indique qu'un stagiaire se retrouve à Quimper à cheval sur trois établissements distants de 150 Km les uns des autres, on ne peut que dénoncer le manque de sérieux de telles affirmations !

Il est tout à fait faux de dire que la Polynésie ne peut pas assumer la formation des stagiaires. D'abord les postes des stagiaires ont bien été réservés par la Direction des enseignements secondaires et leur liste a été communiquée au vice-recteur en temps utile.

Ensuite la Polynésie a besoin de collègues qui connaissent le contexte et qui peuvent s'engager dans la durée. La situation locale n'est pas celle d'un département de la France métropolitaine et il serait préjudiciable au service public d'éducation de supprimer toute formation en Polynésie.

Enfin, on ne connaît pas en Polynésie les difficultés sans nom qui sont faites aux stagiaires en France et qui conduisent dans bien des cas aux congés maladie voire à l'abandon !

Le Ministre nous indique qu'il attend une réponse claire du Ministère de l'Education Nationale sur cette question. Affaire à suivre d'autant que certains collègues stagiaires affectés sur place par le Ministre polynésien reçoivent un traitement de contractuels et ont été contraints de reporter leur stage.

#### Candidats à l'affectation en Polynésie provenant d'un établissement français à l'étranger (AEFE)

Depuis cette année le MEN a décidé de bloquer l'affectation en Polynésie de collègues ayant effectué deux ans à l'AEFE entre deux séjours en COM. Le SNES a dénoncé cette position car contraire au décret de 1996-1026 du 26 novembre 1996 qui prévoit deux ans de séjour « hors COM » pour pouvoir y revenir. Le SNES a d'ailleurs engagé un contentieux sur cette question. Le VR interrogé par la DES n'a apporté aucun argument nouveau se contentant d'attendre comme toujours que le juge tranche !

#### Plan d'intégration dans la Fonction publique d'Etat des non titulaires.

Le SNES fait le constat que pour le moment le projet de loi ne prévoit pas la prise en compte de la Polynésie française en ne mentionnant pas que cette loi y serait applicable. La DES convient avec nous qu'il n'existe aucun obstacle technique à l'application de cette loi en Polynésie dans la mesure où tous les titulaires dans l'éducation (primaire comme secondaire) sont fonctionnaires publiques d'état. Le SNES intervient de son côté auprès des groupes parlementaires et du sénateur polynésien Richard Tuheiava pour faire modifier la loi dans le sens d'une prise en compte des précaires polynésiens de l'éducation.

#### Congé administratif.

Le SNES avait indiqué dans HDF info n°1 qu'un certain nombre de collègues avaient vu leur congé administratif amputé qui de 15 jours, qui de 3 semaines. Le SNES a conseillé à ces collègues de faire une réclamation auprès de la DES qui se trouve être l'autorité qui décide de l'attribution de ce congé avec contrôle du vice-recteur. Or le SNES constate au vu de la surprise de la DES lorsque nous lui exposons cette situation que le VR s'est bien gardé d'agir pour faire rectifier cette durée illégale de congé (1 mois et 17 jours ou même moins) alors qu'il ne pouvait pas ignorer la durée légale de deux mois inscrite dans le décret 1996-1026 du 26 novembre 1996.

## **8. Mission Laïque Française : élections, recrutement et autres questions**

Le vendredi 14 octobre se sont tenues deux réunions au siège de la MLF. **La première a réuni** les organisations syndicales de l'Education, afin de préparer les élections devant définir la représentation des personnels à la

Commission consultative paritaire de la MLF ; élections qui se tiendront du 15 décembre au 15 février. Nous reviendrons ultérieurement sur les modalités précises.

La **deuxième** réunissait uniquement les organisations représentées à la CCP de la MLF. Il s'agissait tout d'abord de faire un bilan du recrutement 2011. Le nombre de candidats est assez constant : 1524 demandes validées en 2011 contre 1544 en 2010. Il en est de même pour le nombre de recrutements réalisés (130 en 2011/ 128 en 2010). En revanche le recrutement 2011 concerne davantage de personnels du second degré :

	2010	2011
certifiés	30	42
agrégés	2	3
PLP	9	7
Total	41	52

D'autre part, le nombre de recrutement en écoles d'entreprise a augmenté : 56 recrutement en 2010 et 68 en 2011.

Ce bilan général aurait pu être l'occasion aussi de discuter des critères retenus par la MLF lors du recrutement mais, compte tenu de sa date tardive, cela n'aurait eu aucun effet sur le recrutement qui débute pour la rentrée 2012. Aussi, les représentants de la MLF et des organisations représentatives présentes ont-elles décidé de reporter cette discussion.

D'autres éléments relevant du recrutement ont été abordés. Nous avons rappelé qu'il était indispensable que les personnels recrutés aient une **information précise concernant leur contrat et leur salaire au moment du recrutement**. Il s'avère que ces informations ne sont pas nécessairement connues à Paris. L'idée d'un vademecum contenant ces informations est retenue. Concernant la possibilité de maintenir la **réintégration inconditionnelle**, le débat n'a pas été tranché au sein de la direction de la MLF mais il semblerait toutefois que celle-ci puisse être maintenue. Une réflexion est en cours. Concernant le recrutement de l'année prochaine, nous avons rappelé qu'il était indispensable que la **carte scolaire** soit discutée au sein du conseil d'établissement et qu'un avis soit donné, de manière à établir une plus grande transparence. Il nous a été répondu que cette disposition sera rappelée lors de la réunion de coordination des chefs d'établissement. Nous avons suggéré que la MLF adresse aux chefs d'établissement une circulaire comme celle en cours à l'Aefe.

Concernant les **renouvellements de contrat**, la demande qu'une information soit adressée aux collègues avant le 31 décembre, permettant ainsi en cas de refus une participation au mouvement interacadémique, semble avoir été retenue. Nous sommes aussi intervenus sur les **référents pédagogiques**, fonction créée pour cette rentrée sans qu'une fiche de poste ou une lettre de mission (précisant leur périmètre d'intervention, leur droit à décharge ou le paiement d'HS, les modalités de leur nomination -actuellement, cette décision est prise par le chef d'établissement) ait été mise au point. Il nous a été répondu qu'il ne s'agissait que d'une expérimentation circonscrite à quelques disciplines au Maroc et que la formalisation s'opèrerait cette année. Cette question reste donc d'actualité et le SNES sera vigilant. La question **des inspections** des personnels relevant de la MLF a été abordée. En effet, les IPR de l'Aefe, lors de leur tournée, ne se déplacent pas nécessairement dans les établissements MLF. Enfin, la question du droit syndical et de son respect au sein du réseau MLF a été posée à nouveau.

## **9. Recrutement Nouvelle-Calédonie/Wallis et Futuna – rentrée 2012**

**Déclaration du SNES - FSU à la FPMN de recrutement pour la Nouvelle Calédonie et Wallis et Futuna (5 octobre 2011) - Rentrée 2012**

Désengagement de l'État, réformes Chatel, réforme contestée de la formation des maîtres qui entraîne le retrait du mouvement de plusieurs dizaines de postes réservés à des lauréats du concours : les conditions d'enseignement en Nouvelle Calédonie se sont fortement détériorées ces dernières années.

- Nombreuses suppressions de postes dans le second degré.
- Postes supprimés dans le second degré et transférés dans le supérieur.
- Multiplication des postes à cheval sur plusieurs établissements.

- Classes surchargées y compris dans les ZEP.
- Augmentation de la violence scolaire liée à la sous dotation en postes de surveillance.
- Faibles moyens en Copsy. Le SNES demande la création de postes.

Le mouvement est de plus « plombé ». De nombreux postes, n'apparaissant pas au mouvement sont gelés et destinés à des non titulaires (MA et contractuels) ce qui contribue à précariser la situation générale des collègues. A cela s'ajoutent les problèmes de remplacement puisque la fonction de TZR n'existe pas dans ces collectivités. Elle permettrait de fluidifier le mouvement et d'éviter de nouveaux recrutements de personnels précaires.

Le SNES a demandé, il y a deux ans, la création d'un CAPES réservé à l'attention de ces personnels non titulaires ayant leur centre des intérêts matériels et moraux (CIMM) dans cette collectivité d'outre-mer. Certes, au Sénat, l'on débat actuellement sur le projet de loi relatif à la résorption de la précarité mais ce projet n'inclut pas, comme annoncé, les MA et contractuels des collectivités d'outre-mer. Non seulement les nombreux MA calédoniens sont exclus de ce projet mais le gouvernement calédonien leur propose la mise en place d'un plan d'intégration dans la fonction publique territoriale avec des conditions d'accès restrictives et des conditions salariales très défavorables puisque les MA concernés seraient rétrogradés au bas de l'échelle de rémunération.

Le SNES s'oppose à cette certification qui ne serait valable que dans le cadre de la fonction publique territoriale et exige que le plan de l'État leur soit appliqué afin qu'ils aient la possibilité d'intégrer la fonction publique d'État.

Le SNES demande également la création d'un CAPES de langue mélanésienne comme cela existe d'ailleurs en Polynésie française.

#### Quelques réflexions sur le mouvement

Le SNES proteste contre l'absence de dialogue social de l'administration centrale concernant la modification du barème décidée de façon unilatérale. Alors que dans d'autres établissements (AEFE, MLF) ou même au MEN pour la commission de recrutement en Andorre, les modifications de barème font toujours l'objet d'une discussion avec les organisations syndicales.

Le nombre de postes proposés stagne par rapport au mouvement 2011 mais pour la première fois, il existe des postes non pourvus faute de candidats ce qui est très révélateur quant au malaise au sein l'Éducation nationale.

#### Problème de la résidence

L'octroi de la résidence au titre du CIMM est de plus en plus fermé. Le SNES demande, d'une part, que plus de CIMM soient donnés et d'autre part, que les critères d'attribution du CIMM par le MEN soient plus transparents et équitables.

#### Recrutements sur les postes à profil

Chaque année un certain nombre de postes à profils sont publiés au BO. Les candidats sont informés de leur recrutement très tardivement (décembre-janvier alors que la rentrée est en février) et ce, en dehors de toute commission. Le SNES demande à ce qu'une FPMN soit saisie début décembre afin que soient examinés, en toute transparence, ces recrutements sur postes spécifiques. L'enjeu est d'importance puisqu'il s'agit de recruter de réels spécialistes là où les besoins se font sentir.

Enfin, un certain nombre de dysfonctionnements récurrents, que le SNES dénonce chaque année lors de la FPMN, sont toujours d'actualité :

- Interdiction de muter avant 2 ans sur poste en contradiction avec le statut de la fonction publique alors qu'aucune référence à cette « interdiction » ne figure dans la note de service au BO n° 17 du 4 avril 2011.
- Retards importants et mauvaise volonté du vice rectorat pour payer l'IFCR (indemnité forfaitaire de changement de résidence) et l'IE (indemnité d'éloignement). Il n'est pas acceptable que des collègues soient obligés de menacer l'administration d'un recours au TA pour percevoir ces indemnités. Le SNES demande que les rectorats des académies d'origine versent systématiquement, sur demande des intéressés, les avances d'IFCR comme le prévoit l'article 66 du décret 98-844 du 22 septembre 1998.
- De nombreux collègues métropolitains, mis à disposition de la Nouvelle Calédonie, ne sont libérés de leurs obligations de service que 2 ou 3 jours avant leur départ alors qu'ils doivent préparer leur voyage et installation future (la Nouvelle Calédonie est éloignée de plus de 20 000 km de la métropole). Le SNES demande que le MEN donne des instructions aux recteurs afin qu'ils libèrent les collègues 15 jours à l'avance pour qu'ils puissent préparer leur départ. En effet, ces collègues ont déjà fait une demi année scolaire et partent pour une autre entière avec tous les problèmes d'adaptation et d'installation que cela comporte.

## Wallis et Futuna

En mai 2010, le Vice Recteur (VR) de Wallis et Futuna avait décidé de ne pas renouveler le séjour de 5 collègues. Le Snés avait à l'époque dénoncé cette décision arbitraire qui, de plus, intervenait très tardivement, bien après la période de formulation des vœux pour le mouvement inter.

La situation n'a, hélas, pas évolué puisque les collègues arrivés à Wallis et Futuna en février 2011 n'ont pas encore reçu l'avis du VR concernant leur renouvellement de séjour.

Le SNES demande donc à ce qu'ils en soient informés **avant la période de participation au mouvement inter** et, qu'en cas de non renouvellement, celui-ci soit motivé par le VR et qu'une commission consultative spécifique puisse être saisie.

Les personnels doivent pouvoir porter toute question relative à leur carrière devant une instance paritaire à Wallis comme ailleurs.

Question : en cas d'absence d'avis de renouvellement en novembre prochain, que font les collègues ? Participent-ils au mouvement inter ? Cette participation ne sera-t-elle pas préjudiciable au renouvellement de leur séjour ?

**Réponse du MEN : Les avis de renouvellement viennent d'être édités.**

### Elections professionnelles

Le SNES ne peut que constater le peu de professionnalisme du MEN quant à l'organisation des élections professionnelles dans les COM comme à l'étranger (matériel de vote non distribué, listes électorales incomplètes, entachées d'erreurs, non arrivées dans les établissements...).

Pour ne citer qu'un exemple, seules 57 notices de vote sur 294 sont arrivées à Wallis. Le VR a même indiqué que les notices manquantes seraient distribuées aux enseignants, agrafées à la feuille de paie !

Quelles dispositions l'administration compte-t-elle prendre pour permettre à tous nos collègues de l'étranger ou des COM d'exercer leur droit de vote ?

Depuis, le SNES HDF continue d'intervenir afin de corriger les erreurs de barème détectées après la commission et fait le suivi et le lien avec les sections SNES de Nouvelle-Calédonie et de Wallis et Futuna.

Voir tableaux en annexes des barres d'entrée et des capacités d'accueil.

## 10. Affection en Andorre : année 2011-2012

[La note de service](#) n° 2011-164 portant sur les candidatures des postes dans les établissements d'enseignement français en Andorre pour la rentrée 2012 est parue au [BO du 13/10/2011](#).

Les personnels retenus sont affectés dans la Principauté d'Andorre sans limite de durée. Lorsque les collègues souhaitent quitter l'Andorre, ils peuvent retourner dans leur académie d'origine.

### Personnels concernés

Tous les personnels titulaires ou stagiaires susceptibles d'être titularisés au 01/09/2012 des différentes catégories de personnels de l'enseignement public relevant du MEN peuvent être candidats.

Critères de recevabilité des candidatures

### Seront retenues prioritairement les candidatures des personnels :

- se trouvant à 6 ans et moins, de la date d'entrée en jouissance de la pension de retraite,
- réintégrés depuis 3 ans après détachement à l'étranger, ou réaffectés depuis 3 ans après séjour dans une collectivités d'outre-mer (COM),
- ne se trouvant pas en poste à l'étranger ou affectés dans une COM. Cette clause ne s'applique pas à Saint-Pierre-et-Miquelon, considéré comme un département d'outre-mer (DOM).

### Calendrier des opérations

Les lettres de demande de dossier de candidature doivent impérativement être envoyées au ministère de l'éducation nationale, direction générale de l'enseignement scolaire, service du budget et de l'égalité des chances, sous direction de la vie scolaire et des établissements, mission Outre-mer-Andorre DGESCO-MOM, 110 rue de Grenelle - 75357 Paris cedex 07 (bien préciser le grade, la situation administrative et l'adresse personnelle complète) avant le **13 décembre 2011 inclus**.

La date limite de visa du dossier de candidature par le chef d'établissement (avant transmission au recteur) est fixée au **24 janvier 2012 inclus**. Les dossiers doivent être dûment complétés et accompagnés de toutes les pièces justificatives demandées (état de services, dernier arrêté de promotion d'échelon, copie des trois derniers rapports d'inspection ou copie des trois dernières fiches de notation).

Enfin, la date limite de réception par la mission Outre-mer-Andorre des dossiers de candidatures acheminés par la voie hiérarchique est le **21 février 2012 inclus**.

Attention, tout dossier parvenant hors délai, établi sur d'autres imprimés que ceux délivrés par la mission outre-mer-Andorre, acheminé en dehors de la voie hiérarchique ou qui n'a pas été demandé par lettre personnelle parvenue le 13 décembre 2011 au plus tard ne sera pas examiné.

Les postulants doivent candidater à l'aveugle puisqu'aucune liste de postes vacants n'est établie par le MEN

Syndiqués, vous avez des droits ! Pensez à nous envoyer la [fiche syndicale](#) correspondant au mouvement d'affectation en Andorre !

Seule la fiche syndicale nous permet de suivre votre demande lors de la commission ministérielle de recrutement et de vous communiquer votre résultat à l'issue de cette commission (fin mai).

Roger FERRARI  
Secrétaire national chargé  
des questions hors de France,  
Annie DELPORTE, Henri-Jean NOURI,  
Patrick SOLDAT, Laurent PICARD  
Membres du Secteur Hors de France.  
RF/AD/HN/PS/LP

## ANNEXES

### **BARRES 2012 : NOUVELLE CALÉDONIE et WALLIS ET FUTUNA**

DISCIPLINES	NOUVELLE CALEDONIE	WALLIS ET FUTUNA
DOCUMENTATION	156	156
PHILOSOPHIE	236	PPV
LETTRES CLASSIQUES	149	170
LETTRES MODERNES	200	176
ANGLAIS	1111	240
ESPAGNOL	150	256
HISTOIRE GÉOGRAPHIE	250	220
S.E.S.	220	PPV
MATHÉMATIQUES	300	260
TECHNOLOGIE	270	PPV
SCIENCES PHYSIQUES	1111	PPV
PHYSIQUE APPLIQUÉE	212	PPV
S.V.T.		196
ÉDUCATION MUSICALE	166	Pas de candidat
ARTS PLASTIQUES	256	220
ÉLECTRONIQUE	410	PPV
ÉLECTROTECHNIQUE	326	PPV
SANTÉ - ENVIRONNEMENT	PPV	PPV
S.T.M.S.	186	PPV
ECO GESTION A	236	134
ECO GESTION B	120	PPV
ECO GESTION C	266	PPV

## CAPACITES 2012 : NOUVELLE CALÉDONIE et WALLIS ET FUTUNA

DISCIPLINES	NOUVELLE CALEDONIE dont néo titulaires prioritaires	WALLIS ET FUTUNA
DOCUMENTATION	9	3
PHILOSOPHIE	2	PPV
LETTRES CLASSIQUES	6	1
LETTRES MODERNES	24 dont 2	6
ANGLAIS	7	4
ESPAGNOL	15	1
HISTOIRE GÉOGRAPHIE	12 dont 2	4
S.E.S.	2	PPV
MATHÉMATIQUES	12 dont 5	6
TECHNOLOGIE	5	PPV
SCIENCES PHYSIQUES	4 dont 3	PPV
PHYSIQUE APPLIQUÉE	1	PPV
S.V.T.	PPV	2
ÉDUCATION MUSICALE	5	1
ARTS PLASTIQUES	4 dont 2	1
ÉLECTRONIQUE	1	PPV
ÉLECTROTECHNIQUE	1	PPV
SANTÉ - ENVIRONNEMENT	1	PPV
S.T.M.S.	1	1 poste spécifique
ECO GESTION A	2	2
ECO GESTION B	7	PPV
ECO GESTION C	4 dont 1	PPV
<b>TOTAL</b>	<b>125 dont 15</b>	<b>31</b>

NB : Postes restés vacants faute de candidats  
 DOCUMENTATION : 1 en NC et 1 à WF  
 LETTRES CLASSIQUES : 2 en NC  
 ÉDUCATION MUSICALE : 1 à WF  
 SANTÉ ENVIRONNEMENT : 1 en NC

L'Université Syndicaliste, suppl. au n° 657 du 13 octobre 2007 hebdomadaire du Syndicat National des Enseignements de Second degré (F.s.u.), 46, avenue d'Ivry 75647  
 PARIS Cedex 13. Directeur de la publication : Roland HUBERT- tél. : 01 42 80 91 04  
 imprimerie P.R.O.F.-- N° C.P. 0108 S 06386. ISSN n° 0751.5839.